



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
 ARRONDISSEMENT DE DIJON
 CANTON DE NUIITS ST GEORGES

MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

AVIS MUNICIPAL AVRIL 2016

- **Cérémonie du 8 Mai** : les habitants sont invités à la Commémoration de l'Armistice de la guerre 1939/1945 à **11 Heures au Monument aux Morts**. Des bleuets de France seront vendus au profit des Anciens Combattants et victimes de guerre qui ont à faire face à des difficultés financières imprévues. Le verre de l'amitié suivra cette cérémonie.
- **Le 21 MAI 2016** Le Club Associatif des Jeunes de Noiron sous Gevrey et la Municipalité organisent une matinée Eco-Citoyenne de ramassage de déchets et, font appel à toutes les bonnes volontés du village pour cette matinée. Rendez-vous à 9 heures au Parking du Pont des Arvaux.

Munis de



N'oubliez pas votre



Et votre bonne
humeur

La commune fournit



Bibliothèque Intercommunale : Fermeture du 18 au 23 avril.

Relais Assistante Maternelle : Fermeture du 18 au 23 avril

Animations à Noiron /s Gevrey : les jeudi 28 avril, 12 mai (à confirmer) 2 juin, 9 et 23 juin de 9 h 30 à 11h. RAM pour tous (Noiron) vendredi 20 mai et 17 juin de 9 h 30 à 11 h.

Toutes ces animations sont ouvertes à tous, sur inscription : tel 03 80 65 77 08. ram@ccsd.fr

PORTES OUVERTES le samedi 25 juin de 9 h à 12 h. Vous pourrez voir des photos des enfants lors des différentes animations et différents travaux faits par les petits.

Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de notre commune

Chaque année ERDF investit pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2016 en Côte d'Or concerne 1 022 km de lignes dont certains sont situés sur le territoire de notre commune. L'intervention aura lieu entre le 18 avril et le 5 mai 2016. Les vols sont réalisés à très basse altitude.

Harmonie de Perrigny : L'Harmonie de Perrigny les Dijon, recherche de toute urgence des saxophonistes ténor et altis, ainsi que des trompettistes confirmés, des percussionnistes pouvant assurer batterie, tambour, timbales et des tubistes (saxhorn ou euphonium baryton, basse ou contrebasse).
 Plus d'info : <http://bit.ly/1puQPZd>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL

1) Délégation de pouvoir du Maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas d'empêchement du Maire, les adjoints ont délégation pour certaines d'entre elles.

2) Le conseil municipal décide par 11 voix pour et 4 abstentions de fixer les indemnités du Maire et des adjoints de la façon suivante : le Maire percevra 37% de l'indice 1 015 soit 1 406,54 € brut, les 1er et 2ème adjoint 16,5% de l'indice 1015 soit 627,24 € brut et le 3ème adjoint 10% de l'indice 1015 soit 380,15 € brut.

3) Création d'un poste de rédacteur et suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Suite à la présentation du dossier de demande de promotion interne au Centre de Gestion le 14 janvier dernier et à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne en date du 17 mars de Mme Anne LE COS, le Conseil décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent de rédacteur, à temps complet afin d'exercer les fonctions de « secrétaire de mairie » à effet du 17 mars 2016, et la suppression du poste d'emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet à la même date.

4) Approbation du compte administratif 2015 budget annexe Lotissement Commerce.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2015 puis se retire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2015 du Lotissement du Commerce est adopté à l'unanimité.

5) Vote du compte administratif 2015 Budget principal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2015. Il se retire et le premier adjoint soumet au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2015		RECETTES 2015	
Dépenses globales	430 823.87 €	Recettes globales	506 429.19 €
		Résultat de clôture	75 605.32 €
		Excédent 2014 reporté	68 669.60 €
		Excédent global 2015	144 274.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses globales	491 665.55 €	Recettes globales	684 359.08 €
		Résultat de clôture – Excédent	192 693.53 €
Déficit 2014 reporté	195 775.11 €		
Déficit global	3 081.58 €		
Restes à réaliser 2015	62 447.00 €	Restes à réaliser 2015	49 090.00 €

6) Le compte de gestion 2015, Budget Principal est adopté à l'unanimité.

7) Affectation des résultats 2015

Excédent de fonctionnement 2015 à affecter en 2016	144 274.92 €
Solde d'investissement 2015	
D/001 besoin de financement	3 081.58 €
R/001 excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	- 62 447.00 €
RAR recettes	+ 49 090.00 €
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	- 13 357.00 €
Besoin de financement en investissement (solde + solde des RAR)	Montant : 16 438.58 €
Affectation :	
1) Affectation au R/1068 : Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus	16 438.58 €
2) Report en fonctionnement en R/002 : Du surplus non affecté au R/1068	127 836.34 € (Ces 2 chiffres seront reportés au budget 2016)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2015 énoncée ci-dessus.

8) Vote des taxes locales 2016

Malgré la forte baisse des dotations de l'Etat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 à savoir :

Taxe d'Habitation : 9,49 %

Taxe Foncière (Bâti) : 19,85 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 44,24 %

8) Demande de subvention du Football Club Saulon-Corcelles

M. le Maire, fait part à l'assemblée d'une demande de subvention en date du 14 février 2016 du Football Club de Saulon-Corcelles où 25 jeunes de notre village sont adhérents.

Il propose de verser une subvention de 10€ par licencié de Noiron.

Le conseil par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions décide d'attribuer 250€ au Football Club de Saulon-Corcelles.

9) ONF - Programme de travaux 2016

Pour l'année 2016 les services de l'ONF proposent un programme de travaux sur les parcelles 2,3,5,23 et 24 d'un montant de 6 795,25 € HT soit 7 474,78 € TTC pur le cloisonnement sylvicole par entretien mécanisé, et le dégagement en plein de plantation.

Le conseil adopte à l'unanimité ce programme de travaux.

10) Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle les résultats du budget 2015 à savoir le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement. Il présente le projet de Budget Primitif pour 2016 soit au total :

Section d'investissement : Dépenses : 215 728,58 € Recettes : 215 728,58 €

Section de fonctionnement : Dépenses : 609 899,00 € Recettes : 609 899,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif pour l'exercice 2016

11) Il est proposé de renouveler la convention préalable relative aux modalités de sollicitation des services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale pour une durée de 3 ans. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

12) Questions diverses

- Une demande a été déposée à la mairie pour l'installation d'un camion rôtisserie 1 midi par semaine.

Le conseil retient la demande mais souhaite que le choix se fasse plutôt pour un samedi ou un dimanche midi ou le soir sauf le jeudi pour ne pas gêner les commerçants locaux.

- Une demande sera transmise aux services compétents pour la remise en état des Cidex sur la commune

INFORMATIONS MAIRIE

Ouverture au Public à compter du 2 mai : **Lundi** : 14h30 à 17h30 – **Mercredi** : 9 h30 à 12h et 14h à 17 h
Vendredi : 14 h 30 à 18h

Permanence des Elus : **Vendredi** de 16h à 18h ou sur rendez-vous.

Téléphone : 03.80.36.64.24 – Télécopie : 03.80.36.65.50

mail : mairie.noiron.s.gevrey@orange.fr — Site internet : www.mairie-sous-gevrey.fr

Adresse postale 10, rue de l'église - 21910 NOIRON SOUS GEVREY

Situation des boîtes aux lettres : entrée de la mairie ou cidex près des écoles

NUMEROS D'URGENCES:

· Numéro Général des Secours : 112

· Médecin de garde : 15 et journal Le Bien Public

· SOS MEDECIN : 3624

· Pharmacie de garde : 3915 et journal Le Bien Public

· Dentiste de garde : Dimanche et jours fériés : 03.80.48.26.59

· SOS Mains DIJON : 03 80 55 55 55